



**ANGSPE**  
Agence Nationale  
de Gestion Stratégique  
des Participations de l'Etat  
et de suivi des performances  
des établissements  
et entreprises publics



الوكالة الوطنية للتدبير  
الاستراتيجي  
لمساهمات الدولة  
وتتبع نجاعة أداء المؤسسات  
والمقاولات العمومية

# Forum des Entreprises Publiques en Afrique Centrale

**Monsieur Abdellatif ZAGHNOUN**  
**Directeur Général L'Agence Nationale de Gestion Stratégique des**  
**Participations de l'Etat et de Suivi des Performances des**  
**Etablissements et Entreprises Publics**



# Contexte de la création de l'ANGSPE

**29/07/2020** : Discours du Trône de S.M Le Roi Mohammed VI, mettant en exergue la nécessité de mener une réforme profonde du secteur public et de créer une Agence nationale chargée de la gestion stratégique des participations de l'État et du suivi de la performance des établissements et entreprises publics

**25/05/2021** : Rapport général de la **commission spéciale sur le nouveau modèle de développement** qui a précisé que le renforcement des entreprises publiques à travers une réforme de la politique actionnariale de l'Etat sera nécessaire au vu de leur place structurante dans des secteurs stratégiques pour la compétitivité nationale, ainsi que par leur capacité à animer des écosystèmes sectoriels et territoriaux

**26/07/2021** : Parution au Bulletin officiel du **Dahir N°1-21-89** portant sur la promulgation de la **loi-cadre N°50-21** relative à la réforme des EEP

**2016** : Le Rapport de la **Cour des Comptes** sur le secteur des établissements et entreprises publics qui a mis en évidence les nombreux dysfonctionnements structurels dont souffrent les EEP

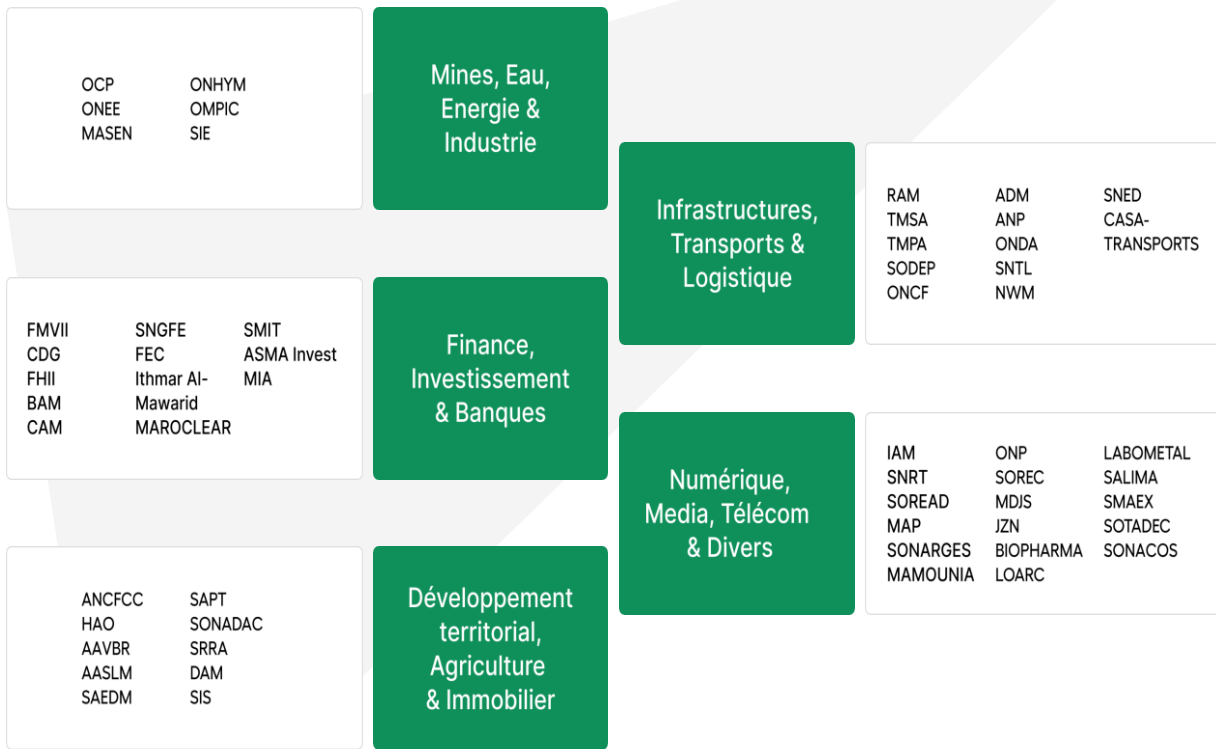
**09/10/2020** : Discours au parlement de S.M Le Roi Mohammed VI, appelant à une redéfinition substantielle et équilibrée du secteur public et à ce que l'AGENCE puisse jouer un rôle-clé dans ce domaine.

**26/07/2021** : Parution au Bulletin officiel du **Dahir N°1-21-96** portant sur la promulgation de la **loi N°82-20** portant création de l'Agence nationale de gestion stratégique des participations de l'État et suivi de performances des établissements et entreprises publics

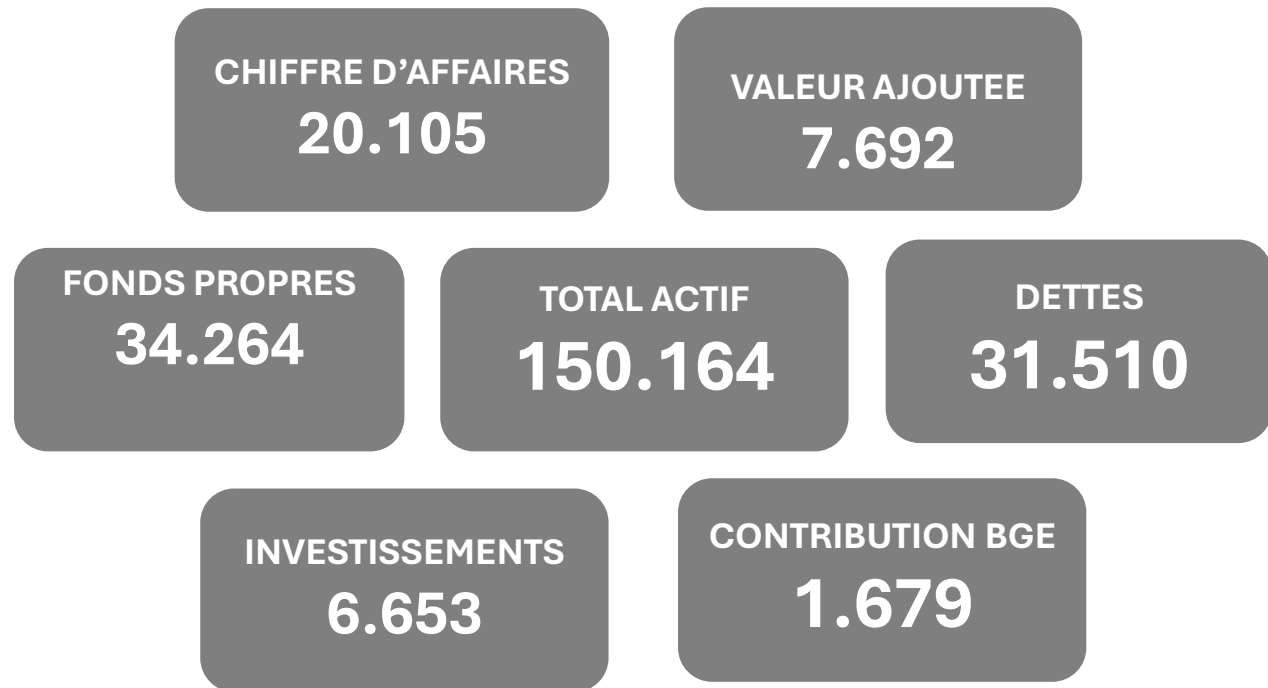


# L'ANGSPE : périmètre et principaux indicateurs agrégés

## 57 EEP réparties en 5 Grandes familles de secteurs



## Principaux indicateurs agrégés du périmètre à fin 2023 ( En Million \$)



Portefeuille diversifié à forts enjeux socio-économiques et financiers pour l'Etat actionnaire, comprenant de grands groupes disposant d'un important portefeuille de filiales et participations



# La réforme : Levier pour passer des dysfonctionnements à la performance

Les dysfonctionnements diagnostiqués concernent, principalement :

- La taille du secteur public, la prolifération des établissements et entreprises publics,
- Le chevauchement des missions ou des activités qui leur sont imparties,
- Le mode de leur gouvernance,
- La dépendance de certains d'entre eux du budget général de l'Etat,
- L'absence de synergie, de coordination et de complémentarité entre eux,
- la prédominance du contrôle financier préalable axé sur la vérification de la régularité des actes de gestion courante et
- L'absence d'une véritable politique actionnariale de l'Etat.



La réforme engagée par l'Etat ambitionne de prendre les mesures nécessaires pour :

- Mettre en œuvre un programme ambitieux de restructuration des établissements et entreprises publics,
- Mettre en place un cadre juridique destiné à rationaliser leur création, améliorer leur gouvernance, renforcer la complémentarité, la coordination et les synergies entre eux,
- Instaurer une évaluation périodique pour s'assurer de la pertinence des missions ou des activités qui leur sont imparties
- Réviser le contrôle financier de l'Etat qui leur est applicable pour en faire un contrôle axé, principalement, sur l'appréciation des performances, l'évaluation du dispositif de gouvernance et la prévention des risques.
- Mettre en place une politique actionnariale de l'Etat qui traduit les orientations stratégiques et les objectifs globaux de son actionnariat, son rôle dans la gouvernance des EEP et la manière dont il met en œuvre cette politique.
- L'ANGSPE mettra en œuvre la Politique Actionnariale de L'état , il lui sera transféré progressivement, en pleine propriété, les participations que l'Etat détient dans les entreprises publiques et les sociétés concernées



Mise en place d'une démarche de restructuration des EEP, de valorisation de leurs actifs et de performance, d'amélioration des modes d'administration et de gouvernance des EEP.



Transformation du statut juridique des EP à caractère marchand en Sociétés Anonymes leur permettant d'avoir une plus grande autonomie.



Amélioration de la transparence financière des activités des EEP marchands , notamment à travers la mise en place de dispositifs de consolidation des comptes, de pilotage et de suivi de la performance.



Séparation des fonctions de stratégie, des fonctions d'opération et de régulation.



Développement de synergies au sein du portefeuille public consacrant une approche systémique et transversale, autour de synergies sectorielles (Finance, transports, énergie, etc.) ;



Gestion dynamique du portefeuille public, avec une distinction entre les entreprises à caractère non marchand et celles à caractère marchand.



**ANGSPE**  
Agence Nationale  
de Gestion Stratégique  
des Participations de l'Etat  
et de suivi des performances  
des établissements  
et entreprises publics



الوكالة الوطنية للتدبير  
الاستراتيجي  
لمساهمات الدولة  
وتتبع نجاعة أداء المؤسسات  
والمقاولات العمومية

**Merci de votre attention**